

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°27-2018-051

EURE

PUBLIÉ LE 9 AVRIL 2018

Sommaire

DDFIP de l'Eure	
27-2018-02-15-003 - Délégation de signatures T. Evreux Municipale u 15/02/2018 (4	
pages)	Page 3
Préfecture de l'Eure	
27-2018-04-09-001 - Arrêté SCAED 18-26 portant délégation de signature à M. Jean-Marc	
MAGDA, secrétaire général de la préfecture de l'Eure (2 pages)	Page 8
27-2018-04-09-002 - Arrêté SCAED n° 18-27 portant agrément de l'association «	
EPIREUIL » en qualité d'entreprise solidaire d'utilité sociale (1 page)	Page 11
27-2018-04-03-011 - avis relatif à un arrêté n°DELE/BERPE/18525 du 3 avril 2018	
modifiant l'arrêté du 24 juillet 2013 de la sté SCOTTS FRANCE - création d'une réserve	
d'eau autonome pour la lutte contre l'incendie sur le site de Bourth (1 page)	Page 13

DDFIP de l'Eure

27-2018-02-15-003

Délégation de signatures T. Evreux Municipale u 15/02/2018



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Trésorerie d'Evreux Municipale 16 rue de la Petite Cité 27025 Evreux cedex 027 006

DELEGATION DE SIGNATURE

Le soussigné Thierry PROUVOST

Chef de poste à la Trésorerie Principale d'Evreux Municipale

déclare:

Donner délégation de signature à : M. Stéphane Carrez, Inspecteur des Finances Publiques M Fabien Dubost, Inspecteur des Finances Publiques Mme Dogniez Brigitte, Inspectrice des Finances Publiques

Pour gérer et administrer, pour lui et en son nom, la Trésorerie d'Evreux Municipale

Ils pourront opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, exercer toutes poursuites, acquitter tous mandats, et exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, signer récépissés, quittances et décharges, fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, opérer à la Trésorerie Générale les versements aux époques prescrites, le représenter auprès de la Poste pour toute opération.

Pour, d'une manière générale, effectuer toute opération concernant la Trésorerie d'Evreux Municipale, sans son concours mais sous sa responsabilité.

Donner de semblables pouvoirs à :

- Mme Christine GRAVEL, contrôleuse principale
- Mme Patricia LEFEVRE, contrôleuse principale
- M. François JAILLET, contrôleur
- Mme Marie-Paule MOUQUET, contrôleur principal
- M. Christian DESCHAMPS, contrôleur principal
- Mme Julie ROGER, contrôleuse principale
- M. David LAUPA, contrôleur
- M. Alain AUVRAY, contrôleur
- Mme Christine STINAT, contrôleuse
- Mme Christiane HAYET, contrôleuse

Pour n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de ma part ou de celui de mes mandataires précités sans que le non empêchement soit opposable aux tiers.

MINISTÈRE DU BUDGET DES COMPTES PUBLICS DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT



La précédente procuration annule et remplace toute procuration antérieure

Municipale AEAAGU Laçeoxeag

Fait à Evreux, le 15/02/2018.

Thierry PROUVOST

Mandant:	Thierry PROUVOST

Mandataire: Mme Patricia LEFEVRE

contrôleuse principale

Mandataire: Mme Marie-Paule MOUQUET,

contrôleuse principale

Mandataire: Mme Julie ROGER, contrôleuse

principale

Mandataire: Mme Christine STINAT,

contrôleuse

Mandataire: Mme Christine GRAVEL,

contrôleuse principale

Mandataire: Mme Christiane HAYET,

contrôleuse

Mandataire: Mme Brigitte DOGNIEZ,

inspectrice

Mandataire: M Stéphane CARREZ inspecteur

MINISTÈRE DU BUDGET DES COMPTES PUBLICS DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT



Mandataire : M François JAILLET contrôleur	
Mandataire: M Fabien DUBOST inspecteur	M
Mandataire : M David LAUPA, contrôleur	
Mandataire : M Christian DESCHAMPS contrôleur principal	
Mandataire : M Alain AUVRAY, contrôleur	

Préfecture de l'Eure

27-2018-04-09-001

Arrêté SCAED 18-26 portant délégation de signature à M. Jean-Marc MAGDA, secrétaire général de la préfecture de l'Eure



Préfet de l'Eure

Arrêté SCAED-18-26 portant délégation de signature à M. Jean-Marc MAGDA, secrétaire général de la préfecture de l'Eure

Le préfet de l'Eure Officier de la Légion d'Honneur

VU:

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- le décret du 6 mai 2016 nommant M. Thierry COUDERT, préfet de l'Eure ;
- le procès-verbal d'installation de M. Thierry COUDERT, préfet de l'Eure, au 30 mai 2016 ;
- le décret du 23 mars 2018 nommant M. Jean-Marc MAGDA, secrétaire général de la préfecture de l'Eure ;

ARRETE

<u>ARTICLE 1er</u>: Délégation de signature est donnée à M. Jean-Marc MAGDA, secrétaire général de la préfecture de l'Eure, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant des attributions de l'Etat dans le département de l'Eure, à l'exception:

- de l'acceptation des démissions des maires (article L.122-10 du CGCT),
- de la notation des chefs des services déconcentrés de l'Etat dans le département,
- des réquisitions de la force armée,
- des demandes de concours des forces mobiles,
- des arrêtés de conflit.

ARTICLE 2: En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry COUDERT, préfet de l'Eure, M. le secrétaire général de la préfecture de l'Eure est chargé d'assurer sa suppléance et reçoit à ce titre délégation permanente pour exercer ses fonctions.

ARTICLE 3: Cet arrêté abroge toute délégation de signature antérieure et toute disposition contraire à celui-ci.

<u>ARTICLE 4</u>: M. le secrétaire général de la préfecture de l'Eure est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Evreux, le

09 AVR. 2018

Le préfet,

Thierry COUDERT

Préfecture de l'Eure

27-2018-04-09-002

Arrêté SCAED n° 18-27 portant agrément de l'association « EPIREUIL » en qualité d'entreprise solidaire d'utilité sociale



PRÉFET DE L'EURE

Arrêté SCAED n° 18-27 portant agrément de l'association « EPIREUIL » en qualité d'entreprise solidaire d'utilité sociale

Le Préfet de l'Eure, Officier de la Légion d'Honneur

VU:

- Le code du travail, et notamment ses articles L.3332-17, L.3332-17-1, et R.3332-21-1 à R.3332-21-5;
- La loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire ;
- Le décret n° 2009-304 du 18 mars 2009 relatif aux entreprises solidaires ;
- Le décret du 6 mai 2016 portant nomination de M. Thierry COUDERT, préfet de l'Eure ;
- La demande d'agrément en qualité d'entreprise solidaire d'utilité sociale formulée par l'association EPIREUIL en date du 19 février 2018 ;
- L'avis favorable du 09 mars 2018 du directeur de l'unité départementale de l'Eure de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) de Normandie;

Considérant:

- Que l'association « EPIREUIL » remplit les conditions législatives et réglementaires de délivrance d'un agrément « Entreprise solidaire d'utilité sociale » ;
- L'avis favorable du directeur de l'unité départementale de l'Eure de la DIRECCTE;

ARRETE

Article 1 : L'association, « EPIREUIL », située Places aux Jeunes, 80 rue Grande – 27 100 VAL-DE-REUIL, est agréée de plein droit en qualité d'entreprise solidaire d'utilité sociale pour une durée de cinq ans à compter de la date de notification. La demande de renouvellement devra être déposée au plus tard deux mois avant le terme de la période d'agrément.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Eure est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Fait à Évreux, le

0 9 AVR. 2018

Le préfet,

OUDERT

ADRESSE POSTALE : BOULEVARD GEORGES CHAUVIN CS 92201 27022 EVREUX CEDEX - STANDARD 02 32 78 27 27 Internet : www.eure.gouv.fr

Préfecture de l'Eure

27-2018-04-03-011

avis relatif à un arrêté n°DELE/BERPE/18525 du 3 avril 2018 modifiant l'arrêté du 24 juillet 2013 de la sté SCOTTS FRANCE - création d'une réserve d'eau



PREFET DE L'EURE

Secrétariat Général

Direction des élections, de la légalité et de l'environnement Bureau des élections, de la réglementation et des procédures environnementales

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

AVIS

Société SCOTTS FRANCE SAS

à Bourth

Par arrêté préfectoral n°DELE/BERPE/18/525 du 3 avril 2018 le préfet a modifié l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2013 de la société SCOTTS FRANCE SAS - création d'une réserve d'eau autonome pour la lutte contre l'incendie sur le site de Bourth.

L'arrêté préfectoral fixe les mesures jugées nécessaires à la prévention des risques susceptibles d'être occasionnés par l'exploitant.

Une copie dudit arrêté est déposée à la mairie de Bourth ainsi qu'à la direction des élections, de la légalité et de l'environnement, bureau des élections, de la réglementation et des procédures environnementales de la Préfecture, à la disposition de toute personne intéressée.

Pour le préfet et par délégation, la chef de bureau

Priscillia RAVILLY